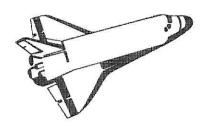
FONDATION DE L'ESPACE

(association pour la)

Fondation à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901



Françoise NICOLAS 17, Allée du doyen lamache

35700 RENNES

D/SH - 12 86 46 MG/CA

Toulouse, le 16 décembre 1986

Mademoiselle,

Notre jury s'est réuni hier lundi 15 décembre pour décerner les BOURSES FONDATION DE L'ESPACE 1986.

Votre mémoire de diplôme d'"études approfondies de droit communautaire" a retenu toute son attention, et nous avons le grand plaisir de vous faire savoir qu'une <u>Bourse de 25000 F vous a été attribuée</u>.

Nous espérons qu'avec ce budget vous pourrez mener à bien votre projet, et attendons de vous un compte-rendu sur l'avancement de vos travaux.

Avec toutes nos félicitations, nous vous prions de croire, Mademoiselle, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

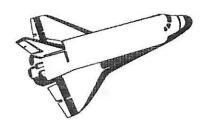
Daniel PEYRON Président

> Siège Social : 6, rue Galilée, 75780 PARIS CEDEX 16 Tel : 35. Cl. a. 760 8070

FONDATION DE L'ESPACE

(association pour la)

Fondation à but non lucratif régie par la loi du 1er juillet 1901



LES BOURSES DE LA FONDATION DE L'ESPACE

NOTE D'INFORMATION

Les bourses de la Fondation de l'Espace sont attribuées, chaque année, par un jury composé de personnalités du monde aéronautique et scientifique choisies par le Conseil d'Administration de la Fondation pour leurs compétences.

Les candidats aux bourses peuvent postuler chaque année, sous réserve de présenter un projet différent à chaque fois.

Chaque lauréat est suivi par un conseiller qui l'assiste tout au long de la réalisation de son projet et qui contrôle la bonne fin d'utilisation de la bourse attribuée.

Chaque lauréat s'engage à remettre une copie de ses travaux et des documents nécessaires à leur réalisation aux archives de la Fondation.

Les décisions du jury sont confidentielles et sans appel.

Relations extérieures : Monique GENON